

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 032 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 2 avril 2012

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 2 avril 2012

● (1530)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): La séance est ouverte.

Je souhaite remercier nos invités d'être là aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants de prendre du temps dans vos horaires chargés pour rencontrer les membres du comité et leur faire part de votre avis sur la question à l'étude.

Monsieur Gillis, je pense que vous allez faire une déclaration préliminaire. Je pense que les membres du comité ont tous reçu un exemplaire de votre déclaration. Monsieur Gillis, je vous demanderais de présenter vos associés qui sont avec vous et de commencer votre exposé. La parole est à vous, quand vous voudrez bien commencer

M. David Gillis (directeur général, Secteur des sciences, des écosystèmes et des océans, ministère des Pêches et des Océans): Tout à fait, merci.

Merci beaucoup monsieur le président et membres du comité. Nous sommes très heureux d'être ici aujourd'hui.

Comme vous le constatez, nous sommes trois, et chacun d'entre nous a de bonnes raisons d'être présent. Je suis accompagné de Mme Michelle Wheatley, directrice régionale, Science, région centre et arctique du ministère, qui comprend le bassin des Grands Lacs. Nous savons que cette région fera l'objet de vos questions aujourd'hui. Du point de vue des sciences, Mme Wheatley sera en mesure de répondre à vos questions.

Je suis également accompagné de M. David Burden, qui est le directeur général pour la région centre et arctique, et en tant que tel, il est généralement responsable des programmes du ministère dans cette région.

Je m'appelle, bien sûr, Dave Gillis, et je suis le directeur général du Secteur des sciences, des écosystèmes et des océans. J'assume la responsabilité nationale générale pour les programmes scientifiques liés aux espèces aquatiques envahissantes. Nous sommes heureux d'être ici

Les espèces aquatiques envahissantes sont un sujet d'importance pour nous. La protection, la prévention et, si nécessaire, la gestion de ces espèces constituent un élément important d'un écosystème en santé, de sorte que cela représente une importante pièce du casse-tête pour nous.

Comme vous l'avez dit, nous avons un exposé. Nous l'avons conçu pour vous présenter d'abord un aperçu général et par la suite pour mettre davantage l'accent sur la région des Grands Lacs, et je pense que cela correspond à vos attentes. Au fil de cet exposé, nous allons éclaircir certaines définitions afin que nous sachions tous de quoi il s'agit lorsque nous parlerons des espèces aquatiques envahissantes, ou des EAE, afin que vous sachiez ce qu'elles sont et comment elles se rendent jusqu'ici.

Je vais vous présenter l'historique du programme du ministère des Pêches et des Océans en ce qui touche les EAE ainsi qu'un bref aperçu des éléments actuels de notre programme. Une fois le contexte établi, nous mettrons alors l'accent sur les Grands Lacs et parlerons plus particulièrement des EAE dans le contexte des Grands Lacs.

Je vais parcourir le tout assez rapidement, monsieur le président, et ainsi nous aurons davantage de temps pour discuter.

Nous allons vous présenter certains termes: les espèces aquatiques envahissantes, ou EAE; et les espèces non indigènes ou ENI. Je vais vous parler davantage de ces deux espèces.

Les espèces non indigènes et les EAE sont semblables, puisqu'il s'agit d'espèces qui ne sont pas originaires d'un endroit où on les retrouve maintenant. Mais elles diffèrent dans le sens que les EAE, c'est-à-dire les espèces aquatiques envahissantes, sont celles que nous considérons comme causant du tort à l'écosystème. Une espèce non indigène peut tout simplement exister dans un certain écosystème — il peut s'agir par exemple d'une espèce ornementale — qui ne cause pas de problème particulier à l'écosystème, tant sur le plan écologique qu'économique.

Cela étant dit, la question n'est pas tranchée pour autant. Des nuances s'imposent. C'est une question d'évaluation des risques, dont nous parlerons un peu plus tard dans le contexte des EAE aujourd'hui, à savoir si une espèce fait partie des espèces non indigènes ou qu'elle figure parmi les espèces envahissantes.

Voici quelques photos des espèces dont nous parlerons aujourd'hui. Il y a les tuniciers, l'achigan à petite bouche, le crabe vert, le gobie arrondi, la moule zébrée et la lamproie marine. Il ne s'agit que d'un petit nombre des espèces que nous considérons comme étant envahissantes.

L'impact écologique de ces espèces varie et dépend en grande partie de la biologie de l'animal et de la façon dont il interagit avec l'écosystème ainsi que par rapport à d'autres usages que nous faisons de l'écosystème, ce qui peut faire en sorte que l'espèce a un impact négatif.

Les espèces envahissantes peuvent devenir un problème pour nous de diverses façons. Elles se répandent chez nous de diverses façons. Le transport maritime peut être l'un des principaux moyens, surtout, bien entendu, pour les espèces envahissantes aquatiques, et c'est sur ces dernières que le ministère déploie ses efforts. Elles sont réglementées par Transports Canada. Nous allons en parler davantage dans quelques minutes.

Manifestement, l'eau de ballast et la fixation à la coque des navires lors de salissure marine sont des moyens parmi tant d'autres par lesquels ces espèces envahissantes entrent au Canada. Parallèlement, la navigation de plaisance et commerciale, par exemple quand on déplace un bateau de plaisance d'un lac à un autre ou d'une partie du pays à une autre, peut accidentellement introduire des espèces où elles ne s'y trouvaient pas auparavant.

Le commerce des espèces vivantes peut constituer un autre vecteur d'introduction intéressant, et cela peut se produire de diverses façons. Par exemple des pêcheurs peuvent utiliser des appâts vivants. Ils peuvent se déplacer d'une zone à une autre, et au terme de leur pêche, ils relâchent les appâts vivants, peut-être sans savoir qu'il pourrait s'agir d'une espèce envahissante pour cet écosystème.

● (1535)

Il y a également le commerce des poissons d'aquarium et des jardins d'eau, qui font en sorte que des plantes et des animaux vivants sont achetés pour des raisons décoratives, et il y a également les poissons vivants vendus dans les marchés de nos grandes villes, entre autres. Il existe également un autre vecteur d'introduction qui ne saute peut-être pas immédiatement aux yeux, mais il y a l'acquisition d'espèces pour des raisons pédagogiques. Certaines entreprises fournissent ces animaux, certains d'entre eux vivants ou viables, et si on n'assure pas une surveillance, cela peut également devenir un vecteur d'introduction.

Bien sûr, il arrive que des personnes introduisent des poissons sciemment et sans autorisation dans un lac ou un cours d'eau. Bien sûr, c'est ce qui se produit avec l'achigan à petite bouche que nous mentionnerons plus tard. Des changements apportés à des cours d'eau, la construction de canaux et des travaux de dérivation font en sorte que de l'eau se retrouve où il n'y en aurait habituellement pas. Il s'agit manifestement d'un important vecteur d'introduction, ou cela peut le devenir en ce qui a trait aux espèces aquatiques.

J'ai mentionné le transport maritime et Transports Canada. Notre rôle consiste à offrir des conseils à Transports Canada sur la façon dont ce ministère peut mieux gérer les règlements en matière de transport maritime et y avoir recours pour réduire la possibilité d'introduire une espèce envahissante en raison d'un changement d'eau de ballast. Le travail que nous faisons avec ce ministère est fructueux. Nous avons récemment mené des études pour démontrer que des règlements améliorés peuvent réduire le risque d'introduction de nouvelles espèces dans les Grands Lacs par les eaux de ballast. Alors je pense qu'il s'agit d'un bon exemple où la formulation de conseils et les suivis en matière de gestion peuvent faire la différence.

Prochaine diapositive, on présente ici un bref historique du programme de lutte contre les EAE au ministère des Pêches et des Océans. J'ai commencé en 2002, mais nos activités de lutte contre les EAE remontent à bien plus longtemps. Le programme de lutte contre la lamproie marine, qui est un programme qui vous intéresse plus particulièrement, a débuté en 1955, et des activités diverses ont eu lieu depuis cette date. Plus récemment, en 2002, le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture a mis sur pied un groupe de travail sur les EAE. Sous ses auspices, un plan d'action canadien a été développé pour contrer les risques des espèces aquatiques envahissantes. Ce plan a été approuvé par le conseil en 2004 et sert d'élément de base pour orienter les discussions et l'aide sous forme de programmes à tous les niveaux en ce qui a trait aux EAE.

Le MPO a reçu du financement pour établir un programme de lutte général contre les EAE en 2005. Ce financement était initialement temporaire, il a été renouvelé et est offert de façon continue depuis 2010. Ce financement particulier nous a permis de rajouter 2 millions de dollars de plus par année au financement que nous avions antérieurement pour le programme de lutte contre la lamproie marine, qui s'élevait à 6 millions de dollars. Ainsi nous recevons 8 millions de dollars, ou un peu plus, pour le programme de lutte contre la lamproie marine. C'est un programme relativement important. Nous recevons également 2 millions de dollars par année

pour toutes les autres initiatives concernant les EAE. Alors voilà nos niveaux de ressources pour notre programme national de lutte contre les EAE.

Le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture a également créé un comité plus officiel, soit le Conseil national sur les espèces aquatiques envahissantes, en 2007. Ce conseil existe toujours aujourd'hui, et c'est une des principales tribunes pour le dialogue entre les divers ordres de gouvernement. Tous les ordres de gouvernement ont des problèmes à cet égard et peuvent tous contribuer à faire face aux espèces aquatiques envahissantes au Canada.

Les quelques prochaines diapositives vous donneront un bref aperçu de ce à quoi ressemblent les programmes de lutte contre les EAE au Canada. Je les ai regroupées par rubrique et bien sûr chacune de ces rubriques, si vous le souhaitez, pourrait faire l'objet d'autres questions et d'enquêtes qui pourraient aller au-delà de la séance d'aujourd'hui, et bien sûr nous pourrions faire en sorte que d'autres représentants viennent vous parler de certaines de ces rubriques lors d'une réunion ultérieure.

La première rubrique porte sur la recherche et les avis scientifiques. Il s'agit manifestement d'activités que nous menons pour mieux comprendre les espèces envahissantes bien sûr, mais également pour voir quelles espèces pourraient être potentiellement envahissantes et perturber les écosystèmes au Canada. Nous visons à mieux comprendre leur biologie et à savoir si elles pourraient s'établir au Canada ou si elles ont le potentiel de le faire et, le cas échéant, quelles en seraient les conséquences.

(1540)

Nous démultiplions le financement pour ce travail. En effet, nous travaillons avec d'autres organismes scientifiques et plus particulièrement, nous avons établi un partenariat avec le réseau CRSNG, qui est un réseau constitué d'universitaires, qui est financé par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, et qui nous permet de faire des recherches plus particulièrement sur les espèces aquatiques envahissantes. Il s'agit du Réseau canadien des espèces aquatiques envahissantes. Nous engageons des fonds pour aider et augmenter le financement fourni par le CRSNG dans ce secteur, de sorte que cela produit un effet démultiplicateur important. De cette façon, nous pouvons affecter beaucoup de ressources pour s'attaquer à ces problèmes.

L'évaluation des risques constitue également une autre composante importante pour nous. En fonction de nos connaissances, établies à partir de données recueillies par nous-mêmes et celles que nous pouvons obtenir d'autres organismes scientifiques, nous examinons les diverses espèces pour déterminer leur potentiel d'établissement au Canada et de perturbation de nos écosystèmes, et nous établissons les conséquences si jamais cela se produisait.

Nous examinons cette question d'un point de vue écologique, mais le ministère a également la capacité de travailler autrement et des travaux en cours nous permettent également de tenir compte de l'aspect socio-économique. Ce sont deux éléments qui servent de base aux analyses. Nous avons analysé 23 espèces jusqu'à ce jour, et nous travaillons maintenant à l'établissement de nouveaux outils qui nous permettront de faire un tri plus rapide afin de parfaire plus rapidement nos connaissances sur les menaces posées par une espèce envahissante qui s'établirait au Canada.

Le ministère s'adonne également au dépistage précoce et à la surveillance. Un des volets de notre programme permet de financer des activités dans des régions pour cibler des espèces clés, comprendre leur cheminement, surveiller leurs lieux de prédilection, déterminer si elles se propagent ou non et voir leurs effets sur l'écosystème, le tout nous permettant de déterminer où elles sont et ce à quoi pourrait ressembler l'avenir, de sorte que nous pouvons prendre de meilleures décisions de gestion.

Plus récemment, nous avons fait du travail sur l'élaboration de politiques et de lois en vue d'établir un train de mesures réglementaires qui complétera les outils à notre disposition à l'heure actuelle pour la gestion, le contrôle et la prévention des espèces aquatiques envahissantes.

Certaines provinces sont manifestement intéressées par ces questions, certaines disposent de lois provinciales, mais nous songeons à l'établissement d'un train de mesures réglementaires qui permettrait d'augmenter les pouvoirs des autorités provinciales en vue de mieux gérer les questions ayant trait aux EAE.

Les deux dernières rubriques des activités en cours au ministère sont bien sûr la prévention et l'atténuation, la lutte et la gestion. La prévention devrait figurer en premier lieu parce que, d'un point de vue avantages-coûts, nous savons tous qu'il est beaucoup plus rentable de faire en sorte qu'une espèce envahissante ne s'établisse pas, plutôt que de lutter contre elle après coup. Les évaluations de risque nationales que nous faisons constituent un outil clé pour nous permettre de recenser les menaces qui sont à l'extérieur de nos frontières mais qui pourraient se diriger vers le Canada, et elles nous permettent de déterminer nos activités de prévention afin qu'elles soient le plus efficaces possible.

Il existe des espèces envahissantes au Canada, et dans certains cas nous avons participé aux activités d'atténuation, de lutte et de gestion. Le programme de lutte contre la lamproie marine, dont je vais vous parler dans quelques minutes, est le seul qui permet la gestion continue d'une espèce envahissante, et il est financé au Canada depuis les années 1950.

Le ministère mène également d'autres activités pour développer des techniques d'atténuation qui peuvent être utiles dans certaines circonstances. Nous menons un programme de trois ans pour éradiquer la propagation de l'achigan à petite bouche dans le lac Miramichi. Voilà un autre exemple. Comme par le passé, nous menons des activités d'atténuation, de lutte et de gestion ayant trait au crabe vert et au tunicier.

• (1545)

Après cet aperçu de notre programme national, passons aux Grands Lacs. Nous savons que les Grands Lacs sont en fait une mer intérieure d'eau douce partagée avec nos voisins du sud, les États-Unis. Il s'agit d'un système hydrique des plus importants: 22 p. 100 de l'eau douce du monde est renfermée dans ces lacs. Le plus petit des cinq Grands Lacs est quand même le 14^e le plus important au monde. Il s'agit donc de plans d'eau très importants. Quarante-deux millions de personnes, Canadiens et Américains, vivent dans le bassin des Grands Lacs; 30 p. 100 des Canadiens y vivent et 98 p. 100 des Ontariens.

Les secteurs des pêches commerciales et récréatives représentent une valeur de 7 milliards de dollars. Ce secteur inclut la pêche commerciale et la pêche récréative pour la consommation personnelle, mais aussi un très important sous-secteur de la pêche récréative qui inclut les exploitants de bateaux nolisés. Ce sous-secteur représente d'importants revenus également. Le lac tombe sous une compétence partagée, comme je l'ai déjà dit, entre le Canada et les États-Unis. Y sont impliqués l'Ontario ainsi que huit États américains.

En ce qui concerne les espèces envahissantes dans les Grands Lacs, vous vous souviendrez que j'ai défini ce qu'étaient les espèces non indigènes. Au dernier compte, et ceci pourrait changer, environ 182 espèces non indigènes ont été introduites dans les Grands Lacs depuis le début du XIX^e siècle. Certaines espèces sont très bien connues et ont eu une importante incidence sur les lacs. J'ai déjà parlé de la lamproie marine et des moules zébrées, mais il y a également le gobie arrondi, une espèce de petit poisson.

Il y a également d'autres espèces que nous examinons de près même si elles n'ont pas encore été introduites dans les Grands Lacs. Parce qu'elles n'y sont pas encore, nous les étudions pour comprendre les risques qu'elles pourraient poser sur notre écosystème lorsqu'elles arriveront. Il y a plusieurs espèces de la carpe asiatique et du poisson à tête de serpent que nous surveillons de près actuellement.

Il y a ici quelques diapos de ces espèces et de ce que nous faisons. Il y a par exemple le programme de lutte contre la lamproie marine, comme je l'ai mentionné, et qui est le seul à être financé en continu pour le moment. Cette espèce est native de l'océan Atlantique et de ses mers attenantes, mais elle s'est adaptée aux Grands Lacs.

Lorsque la voie maritime a été ouverte, dans les années 1920, il y a eu un impact important sur la pêche commerciale du lac. Le Canada et les États-Unis se sont dotés d'un programme conjoint de gestion de la lamproie marine. Le Canada y contribue 8,1 millions de dollars par année. Cette contribution, conjuguée à celle des Américains, nous a permis de réduire la population des lamproies marines dans les Grands Lacs de 90 p. 100, avec une incidence positive sur les activités récréatives et commerciales. Nous oeuvrons par toutes sortes de moyens. Il y a les lampricides, des poisons toxiques pour cette espèce seulement, et puis il y a des obstacles physiques où l'on piège et on recueille ces lamproies.

Il y a également d'autres espèces de poissons à la prochaine diapo. Il y a plusieurs espèces de moules, qui sont arrivées probablement dans l'eau de ballast. Ces moules ont eu plusieurs effets sur les Grands Lacs. Ces moules sont une espèce filtreuse ultra efficace qui retire toutes sortes de solides de l'eau. Ceci peut avoir un impact négatif sur les espèces qui préfèrent l'eau trouble ou positif sur les espèces qui préfèrent des eaux très claires.

Mais il y a d'autres effets également. Les moules concurrencent des espèces indigènes qui filtrent également l'eau, et nous avons déjà perdu plusieurs espèces de moules indigènes qui n'ont pas su soutenir la concurrence. Les moules peuvent recouvrir tout le basfond d'un lac et étouffer les espèces indigènes. Et ensuite, il y a bien entendu le problème très commun de la surmultiplication au point où elles obstruent les tuyaux et canalisations ainsi que toute autre infrastructure submergée, ce qui représente des coûts importants pour l'industrie. Il va falloir gérer cet impact.

(1550)

Le gobie arrondi est un petit poisson qui nous est parvenu, nous croyons, dans l'eau de ballast des navires internationaux. Il s'est également répandu à l'aide du commerce de l'appât vivant. C'est un petit poisson qui sert aussi d'appât. Il livre concurrence aux espèces indigènes mais il sert également de nourriture à certaines de ces espèces. Donc, l'équation est assez compliquée, mais tout cela illustre bien la complexité de lutte contre les espèces envahissantes. Une fois qu'une espèce est arrivée dans notre écosystème, elle peut avoir toutes sortes d'effets sur celui-ci.

Il y a de nombreuses autres espèces non indigènes, certaines qui ne se retrouvent pas actuellement dans le système des Grands Lacs, et qui, nous espérons, n'y arriveront jamais. Il y a plusieurs espèces de carpes asiatiques que nous surveillons de près, notamment deux espèces en particulier. Ces espèces se sont répandues depuis les États du Midwest américain et se sont rapprochées de la côte américaine et du système des Grands Lacs au cours des dernières années. Ce sont des espèces qui poussent très vite et atteignent des dimensions impressionnantes. Elles consomment des quantités industrielles de nourriture aux niveaux trophiques inférieurs, chaque espèce ayant sa préférence alimentaire, mais toutes ces espèces confondues peuvent enrayer toute une biomasse alimentaire. Elles livrent une concurrence féroce aux espèces indigènes en termes d'espace, de nourriture, et de reproduction. Vous avez peut-être vu des vidéos sur YouTube ou aux nouvelles d'une de ces espèces de carpe qui, lorsqu'elle est dérangée par un bateau par exemple, saute hors de l'eau, ce qui peut poser un risque pour les pêcheurs dans les petites embarcations. C'est une caractéristique de l'espèce en question.

Le poisson à tête de serpent est une autre espèce qui vient, je crois, de l'Extrême-Orient, mais je ne mettrais pas ma main au feu. On le retrouve actuellement dans les États de l'est des États-Unis. C'est un prédateur vorace de dimension assez importante. Il mange d'autres poissons et il est coriace. Les plus petits spécimens peuvent migrer par voie de terre ferme d'une région humide en voie d'assèchement à une autre, ils peuvent survivre assez longtemps hors de l'eau. Ils ont un appareil de respiration assez particulier qui leur permet de respirer de l'air pendant assez longtemps, parfois quelques jours. Là encore, c'est un migrateur persévérant, et bien équipé pour se propager d'une région à l'autre. On ne le trouve pas encore en eaux canadiennes.

Monsieur le président, voilà pour notre bref aperçu. J'espère que ça vous a donné une bonne idée d'ensemble des programmes du ministère. Nous ne nous sommes pas attardés sur nos autres domaines de travail afin de nous concentrer sur les Grands Lacs, car c'est là l'objet de votre étude. Mais nous serons heureux de répondre à toute question.

● (1555)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gillis.

Nous commencerons par Mme Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à nos présentateurs.

Je m'intéresse personnellement à cette étude, car je viens de la région de Sarnia. À Sarnia, on parle beaucoup depuis quelques années de la carpe asiatique, et auparavant c'était les moules zébrées et les gobies arrondis. Je me souviens, lorsque j'étais présidente de l'installation de traitement des eaux usées, qui approvisionne l'ensemble de la région en eau potable, déjà à cette époque nous nous inquiétions de la moule zébrée, qui bloquait nos tuyaux d'approvisionnement et ces tuyaux devaient être désengorgés périodiquement afin de pouvoir nous approvisionner en eau des Grands Lacs à des fins de traitement.

Donc ce n'est pas depuis hier seulement que l'on parle d'espèces envahissantes. Mais je pense que la carpe asiatique a réellement sonné le signal d'alarme. Je pense que ce qui nous inquiète le plus c'est la capacité de sauter hors de l'eau de la carpe, à tel point qu'elle saute carrément dans les bateaux.

En plus du secteur de la pêche commerciale et sportive, nous avons également le secteur du tourisme qui pourrait être touché car de nombreuses personnes viennent pour profiter de nos lacs, du ski nautique, du bateau de plaisance, et ainsi de suite. La carpe asiatique pose donc une grande inquiétude pour un grand nombre de résidants des Grands Lacs.

Je sais qu'il y a eu des collaborations avec le gouvernement américain pour faire en sorte que la carpe asiatique n'atteigne jamais les Grands Lacs. J'ai une question sur le rapport publié sur ce sujet. La Commission des Grands Lacs et l'initiative des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent avaient mandaté cette étude qui se concentrait sur la séparation physique entre les systèmes d'eau des Grands Lacs et de la rivière Mississippi afin d'empêcher la migration de la carpe asiatique dans un sens comme dans l'autre. Il y avait trois options proposées dans ce rapport mais aucune n'était recommandée en particulier.

Que pensez-vous de ce besoin d'une séparation physique entre ces deux plans d'eau et que pensez-vous du travail qui a été fait par les gouvernements américain et canadien jusqu'à maintenant.

M. David Gillis: Je vais laisser mon collègue de la région répondre.

M. David Burden (directeur général régional par intérim, Région centre et arctique, ministère des Pêches et des Océans): Merci de votre question.

Une grande partie du travail que nous effectuons actuellement est basée sur des partenariats. Il y a un très bon partenariat entre tous les États et le gouvernement fédéral, de même qu'ici avec la province de l'Ontario. L'étude à laquelle vous faites référence par les villes des Grands Lacs et les maires de la Voie maritime du Saint-Laurent est une étude qui devait appuyer le travail fait par Army Corps of Engineers pour le gouvernement des États-Unis afin d'examiner la séparation physique.

C'est un produit américain. On nous en a parlé lors de certaines de nos réunions des comités binationaux. Je ne pense pas que la séparation physique est la solution ultime à ces problèmes d'espèces envahissantes, car comme David l'a mentionné dans son exposé, il y a d'autres façons pour ces espèces d'entrer au Canada, le commerce des poissons vivants étant l'une des causes qui nous inquiètent. Mais les Américains font beaucoup de travail à ce sujet. Je ne suis pas certain, mais je pense qu'il reste encore deux ans de travail à faire sur cette étude.

Différentes approches sont examinées, mais je pense que l'élément le plus important pour l'instant, bien que nous trouvions de l'ADN environnemental en haut des barrières, les barrières physiques en place semblent fonctionner et il n'y a pas eu de carpe asiatique qui s'est rendue dans les eaux en amont qui s'écoulent vers le Canada.

• (1600)

Mme Patricia Davidson: Merci.

L'une des choses que j'ai vues lors de mes recherches sur cette espèce envahissante était un article du journal américain *Conservation Letters*. Des biologistes de l'Université de Notre Dame et de la Conservation de la nature disent qu'il y a des traces d'ADN indiquant que la carpe asiatique, une espèce envahissante, a dépassé la barrière électrique.

Êtes-vous au courant et avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. David Burden: En 2003, on a trouvé quelques carpes vivantes dans le lac Érié. Cela a mené à notre étude en 2005. Nous avons capturé les carpes qui avaient été trouvées. Lorsque nous avons fait des analyses génétiques sur ces poissons, on a prouvé qu'ils étaient stériles alors ils ne pouvaient se reproduire. C'était des bonnes nouvelles. Cela nous a permis d'orienter notre première étude sur la carpe asiatique. L'autre élément, c'est que l'on n'a plus trouvé de carpes asiatiques depuis 2003.

Mme Patricia Davidson: Est-ce que l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs comprend des engagements sur les espèces aquatiques envahissantes?

M. David Burden: L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs doit être renouvelé, comme vous le savez peut-être. Nous avons déjà fait quatre sessions plénières. Les deux gouvernements fédéraux en sont aux dernières étapes de l'examen de l'accord. Les ébauches et notre mandat pour les négociations de l'accord comprenaient, en effet, une annexe au sujet des espèces aquatiques envahissantes. On s'attend à ce qu'il y ait une section et un protocole dans l'accord pour s'occuper de la lutte contre la carpe asiatique et la gestion de ce type d'espèce dans le cadre de l'accord.

Mme Patricia Davidson: J'ai une question rapide au sujet du poisson à tête de serpent. D'après les informations à son sujet, je trouve que cette espèce fait encore plus peur que la carpe asiatique. On n'en entend pas beaucoup parler localement. Je pense que c'est parce que cette espèce n'est pas encore connue. Les gens ne sont pas encore au courant.

Pourriez-vous m'en parler un peu plus? Où ce poisson se trouve-til maintenant? Peut-il se propager?

M. David Gillis: Le poisson à tête de serpent provient de l'Est de l'Asie mais a été apporté ici en tant que poisson alimentaire vendu vivant. Il a peut-être également été apporté pour le commerce d'aquarium. Les plus petits animaux sont très attrayants dans ce secteur.

Il est présentement établi dans des régions du Midwest américain et ailleurs également. Nous savons qu'il se trouve dans des endroits comme la Pennsylvanie, le Maryland et l'État de New York. Le problème dans ces cas, c'est qu'il s'agit peut-être de rejets indépendants de ce poisson plutôt que d'une propagation. Toutefois, il semble y avoir une région maintenant, au centre du Midwest américain, où le poisson s'est échappé et où il s'est établi et se reproduit.

Nous avons complété une évaluation de risque du poisson à tête de serpent. Je pense que nous avons une idée de ses déplacements. Je pense que la menace la plus visible serait le commerce de poisson vivant, le vecteur des poissons alimentaires vivants et des mouvements. Voilà ce qui nous inquiéterait le plus au sujet du poisson à tête de serpent.

Michelle, vouliez-vous ajouter quelque chose?

• (1605)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme Doré Lefebvre.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de vous être déplacés pour contribuer à notre étude sur les espèces envahissantes dans les Grands Lacs.

J'aimerais revenir rapidement sur ce qui vient d'être dit à propos du poisson à tête de serpent. Savez-vous si la croissance de sa population est rapide, dans les Grands Lacs?

[Traduction]

M. David Gillis: On n'a pas vu de poisson à tête de serpent dans les Grands Lacs. Il n'est pas présent dans les Grands Lacs présentement. C'est l'une des espèces menaçantes qui nous inquiètent qui pourrait venir dans les Grands Lacs, mais elle n'y est pas actuellement.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: D'accord, j'avais mal compris: je pensais que cette espèce était présente dans les Grands Lacs.

Vous avez dit que la plupart des fonds que vous avez au ministère étaient en fait consacrés aux efforts relatifs au transport maritime. Est-ce bien exact?

[Traduction]

M. David Gillis: Pas la plupart. Le financement que nous avons actuellement est divisé entre les différents éléments de programme dont j'ai parlé lors de mon exposé.

Nous avons un volet pour la recherche, pour la surveillance et pour l'évaluation de risque biologique. Ce sont tous des volets scientifiques, mais il y a d'autres éléments du programme qui vont à l'élaboration des règlements, qui est en cours actuellement et pour le développement d'une analyse socioéconomique et des outils nous permettant de comprendre les espèces aquatiques envahissantes dans ce contexte. Alors je dirais que notre programme est divisé en divers volets; il ne se concentre pas seulement sur le transport maritime.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: D'accord.

En ce qui concerne l'évaluation du risque biologique, vous avez parlé de 23 espèces dont l'évaluation du risque biologique avait été complétée. Connaissez-vous la quantité d'espèces qui sont en eau salée par rapport à la quantité d'espèces qui sont en eau douce?

[Traduction]

M. David Gillis: J'ai une liste dont je me servirai.

Environ un tiers, c'est-à-dire environ sept ou huit, sont des poissons d'eau douce, et les autres pour lesquels nous avons fait des évaluations de risque sont des espèces marines.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: Ces sept espèces sont-elles situées dans les Grands Lacs, en grande partie?

[Traduction]

M. David Gillis: Une grande partie le sont, mais pas toutes. Certaines sont des espèces d'eau douce qui se retrouvent soit en Colombie-Britannique ou dans le Canada atlantique.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: D'accord.

J'ai vu que vous aviez un programme d'éradication pour l'achigan à petite bouche aussi. Je ne connais pas vraiment le fonctionnement de ce programme d'éradication. Comment cela fonctionne-t-il?

J'ai vu que vous aviez un programme qui expliquait que vous étudiiez certains des filets, des pièges ou des barrières physiques. Est-ce le même fonctionnement pour l'achigan à petite bouche?

[Traduction]

M. David Gillis: Oui, c'est semblable dans ce cas.

L'achigan à petite bouche est une espèce indigène de certaines régions du Canada, mais il se déplace vers de nouveaux endroits. C'est également un poisson pour la pêche de loisirs, et il a parfois été transporté vers d'autres systèmes pour cette raison.

Il peut y avoir un problème, et ça été le cas dans cette situation, si on l'introduit dans un système où il y a d'autres pêches qui sont autant ou même plus prisées pour la pêche de loisirs ou commerciale, comme c'est le cas au Nouveau-Brunswick. On y trouve un lac, le lac Miramichi, qui fait partie de système de Miramichi, qui est évidemment un très grand système pour le saumon de l'Atlantique.

L'achigan à petite bouche a été introduit dans le lac Miramichi, ce qui a causé des inquiétudes. Le ministère collabore avec la province du Nouveau-Brunswick et les associations de pêcheurs récréatifs de la région pour éliminer l'invasion de l'achigan à petite bouche du lac Miramichi. C'est un programme de trois ans, et les deux premières années ont été complétées. Il nous reste la troisième saison devant nous. Le programme utilise toute une gamme de techniques physiques d'élimination, comme différents types de pêche — la pêche électrique, l'utilisation de l'électricité pour attirer et capturer le poisson — de même que les barrières physiques, la perturbation des nids... il s'agit de poissons qui construisent un nid au printemps, je crois, dans les eaux peu profondes. Sachant cela, nous pouvons perturber ces nids et interrompre le cycle de reproduction.

Jusqu'à maintenant, il semble que ces types d'efforts ont connu un assez bon succès. Nous avons réduit la population à ce qui semble être un très faible niveau. Beaucoup de poissons ont été attrapés, et le taux de prise est maintenant très bas.

La troisième année s'en vient, et nous verrons au cours de cette année dans quelle mesure l'élimination physique a fonctionné pendant les deux premières années.

● (1610)

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: Vous avez parlé du lampricide, qui est utilisé pour éradiquer une espèce envahissante. De quoi s'agit-il exactement?

[Traduction]

M. David Gillis: Je ne sais pas si je peux vous donner une réponse très détaillée à cette question. Généralement, le lampricide est un produit chimique ou un poison qui s'attaque spécifiquement à la lamproie.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: Ça n'a aucun impact sur les autres espèces? Est-ce que des études ont été faites pour vérifier que c'était bel et bien le cas?

M. David Gillis: Ce n'est pas un problème pour les autres espèces.

Mme Rosane Doré Lefebvre: Très bien.

[Traduction]

Mme Michelle Wheatley (directrice régionale, Science, Région centre et arctique, ministère des Pêches et des Océans): Si vous

me permettez d'ajouter quelque chose, nous avons fait des études avec la Commission des pêcheries des Grands Lacs, avec qui nous collaborons, dans le cadre du programme de lutte contre la lamproie marine... La commission reçoit du financement pour la recherche sur de telles choses afin d'examiner les conséquences pour d'autres espèces. Les études jusqu'à maintenant ont démontré des conséquences très limitées. Il y a certaines périodes de l'année où quelques espèces pourraient être plus vulnérables. Lorsque nous planifions nos activités, nous allons essayer de ne pas faire les traitements de lampricide pendant une période où une espèce pourrait être vulnérable, lorsqu'une espèce fraie. Alors nous faisons tous les efforts possibles pour que ce ne soit pas pendant une période où ces espèces sont vulnérables. De même, le travail est fait de façon très attentive, avec un suivi de la concentration du lampricide dans le cours d'eau pour s'assurer qu'il n'y en a qu'au niveau nécessaire pour éradiquer la lamproie et ne monte pas plus haut, où il pourrait présenter un risque pour d'autres espèces.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci.

Allez-y, monsieur Hayes.

M. Bryan Hayes (Sault Ste. Marie, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier ma collègue, Pat Davidson, d'avoir présenté cette motion. C'est incroyable que nous étudions ce sujet concernant les Grands Lacs. Je suis très ravi que notre comité ait l'occasion d'examiner les Grands Lacs. Ils sont très près de chez moi, car je viens de Sault Ste. Marie.

Voici une citation de l'Union Saint-Laurent, Grands Lacs au sujet de ce qui pourrait se passer si la carpe asiatique, qui peut mesurer jusqu'à trois pieds et peser jusqu'à 100 livres, entrait dans les Grands Lacs: « Elle pourrait avoir un effet dévastateur sur l'industrie des pêches de la région, qui vaut 7 milliards de dollars, et modifier de façon permanente la façon dont les plaisanciers, les pêcheurs à la ligne et les touristes utilisent les Grands Lacs et en profitent... »

Je n'ai pas de question à ce sujet; je veux seulement que les membres du comité comprennent que ce poisson pourrait détruire l'industrie des pêches des Grands Lacs d'une valeur de 7 milliards de dollars. Je voulais que cela soit clair.

Mais je veux revenir à la lamproie marine. Nous n'avons pas encore parlé aujourd'hui des conséquences. Quels sont les dommages causés par la lamproie marine aux poissons indigènes?

Mme Michelle Wheatley: La lamproie marine a un cycle de vie complexe. Elle passe ses premières quatre ou cinq années dans des ruisseaux, à vivre dans le substrat pendant qu'elle grandit lentement. Puis elle atteint une étape appelée la transformation, pendant laquelle elle se transforme et prend une forme parasitique, et c'est alors qu'elle se déplace vers les lacs. À cette étape, elle est encore assez petite, mais elle s'accroche aux flancs d'un poisson — la troisième diapositive comprenait une photo de la lamproie marine et d'un trou dans le flanc d'un poisson — et perce le flanc du poisson et commence à le consommer de l'extérieur, à en sucer les fluides. Cela peut tuer le poisson, selon la taille du poisson, mais cela cause surtout des dommages aux poissons pour la pêche commerciale. Même si la lamproie se retire du poisson après y avoir été attachée pendant une certaine période, elle peut laisser des dommages. Conséquemment, si le poisson est attrapé par des pêcheurs commerciaux, les gens ne voudront pas d'un filet de poisson qui contient un trou dans le flanc à cause d'une lamproie marine.

(1615)

M. Bryan Hayes: J'ai lu des rapports indiquant qu'une lamproie marine adulte peut tuer jusqu'à 40 livres de poisson, et dans les Grands Lacs, je crois qu'il s'agit généralement du touladi. Est-ce exact?

Mme Michelle Wheatley: C'est exact.

Avant le début du programme de lutte contre la lamproie marine en 1955, le touladi avait été décimé; la lamproie avait décimé cette population. Voilà l'effet qu'elle avait eu. Le touladi est revenu suite au programme de lutte contre la lamproie marine.

M. Bryan Hayes: J'ai fait quelques recherches. Voici quelque chose qui était dur à avaler. Il y a un groupe appelé le Upper Midwest Environmental Sciences Center. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler. Il a un site Web. Apparemment, il fait beaucoup de recherches. Il dit que les effectifs de la lamproie marine adulte dans la rivière St. Marys sont toujours au même niveau depuis 40 ans. La rivière St. Marys fait le lien entre le lac Supérieur et le lac Huron. Elle passe près de chez moi à Sault Ste. Marie.

Ce groupe dit que la rivière St. Marys est un endroit important pour la lamproie marine. Je le crois. C'est pourquoi le Centre de contrôle de la lamproie de mer se trouve à Sault Ste. Marie, j'imagine. Cela indiquerait que les mesures actuelles ne fonctionnent pas.

Êtes-vous au courant? Pourriez-vous nous parler du niveau de présence de la lamproie marine dans la rivière St. Marys par rapport à il y a 40 ans? Est-ce que ce que dit ce groupe est vrai?

Mme Michelle Wheatley: Je n'ai pas les chiffres devant moi, alors je ne veux pas faire de commentaire pour l'instant. Mais la rivière St. Marys est certainement un endroit important, comme vous le dites, pour la lamproie marine. C'est une région où une grande partie du travail est effectuée.

M. Bryan Hayes: Je vais maintenant poser une question sur la carpe.

M. David Burden: Je voulais ajouter quelque chose à ce que Michelle a dit.

Comme David l'a dit lors de son exposé, notre traitement de la lamproie marine est efficace à environ 90 p. 100. Tout comme nous voyons les populations de poissons résidents croître, nous constatons également dans certaines régions le long de la rivière St. Marys, dans certains cas, lorsque nous ralentissons les traitements, une résurgence de la lamproie marine. Ce que nous essayons maintenant de faire est de retourner dans certains cours d'eau et d'effectuer des traitements

deux années de suite. Nous essayons de détruire toutes les larves de lamproie marine dans ces régions. Nous obtenons de bien meilleurs résultats avec ce type d'approche. On peut constater que certains endroits sont plus ciblés quand il y a une augmentation du nombre de lamproies marines. Lorsque nous faisons nos analyses et examinons le rendement du programme, nous modifions notre approche dans ces régions précises. Je ne connais pas le rapport dont vous parlez, mais nos constatations semblables font que nous devons retourner là et utiliser ce type d'approche. Comme je l'ai dit, c'est une approche à deux traitements.

M. Bryan Hayes: J'ai une question brève. Je pense que mes collègues y ont fait allusion, mais je ne suis pas sûr.

L'évaluation de risque écologique binationale pour la carpe à grosse tête dans les Grands Lacs est dirigée par le Centre d'expertise pour l'analyse des risques aquatiques du MPO établi à Burlington en Ontario. Cette évaluation est maintenant coordonnée par la Commission binationale des pêcheries des Grands Lacs. Ce rapport devait apparemment être disponible le 12 janvier 2012, et l'évaluation des effets socioéconomiques devait être complétée le 12 mars 2012. Ces dates sont maintenant passées. Je me demande ce que deviennent ces rapports.

● (1620)

M. David Burden: Au sujet de la première partie, l'évaluation binationale du risque, je pense que la réponse la plus sûre que je pourrais donner, c'est que lorsque l'on rassemble un groupe de scientifiques qui doivent en venir à une sorte de consensus, et que ces choses sont examinées par les pairs, cela prend du temps pour finaliser les rapports. Le rapport en est aux dernières étapes de la révision, il devrait être disponible bientôt. Je pense que c'est une façon de décrire la situation.

La deuxième partie de votre question concernant le deuxième volet de ces travaux concerne les effets socioéconomiques. Le Canada travaille continuellement sur ces questions. On vous avait dit mars. C'était ce qu'on avait planifié à l'origine. Nous avons eu de la difficulté à obtenir les bons renseignements et les bonnes données pour vérifier quels seraient les effets économiques réels. Nous examinons maintenant ce rapport. Nous avons eu des rencontres la semaine dernière avec la Commission des pêcheries des Grands Lacs, et nous nous attendons à avoir le rapport final sur les travaux canadiens probablement vers octobre. Cela aura lieu certainement cet automne.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Et bienvenue.

Au sujet de ce dont parlait M. Hayes, les États-Unis et le Canada ont un accord commun pour le programme de lutte contre la lamproie marine, si je comprends bien, et nous investissons 8,1 millions de dollars. Quelle est la contribution des Américains?

M. David Burden: La répartition pour la Commission des pêcheries des Grands Lacs est de 69 p. 100 pour les Américains et 31 p. 100 pour le Canada, alors ils investissent environ 22 millions de dollars par année et nous, 8,1 millions de dollars.

C'est pour l'éradication et les mesures concernant la lamproie marine. Il y a aussi un volet administratif et un volet de recherche scientifique, et ces coûts sont partagés à parts égales entre le Canada et les États-Unis.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Est-ce que les compressions budgétaires auront un effet sur vos recherches ou sur vos travaux d'éradication?

M. David Burden: Nous sommes toujours en train d'étudier le budget, et nous ne sommes pas en position de parler des changements apportés par le budget pour l'instant. Nous avons des engagements en cours vis-à-vis la Commission des pêcheries des Grands Lacs, et j'espère que l'on poursuivra ce travail, et c'est ce à quoi je m'attends.

L'hon. Lawrence MacAulay: Pour en revenir encore à ce qu'a dit M. Hayes, si la lamproie marine se propage, il y aura un coût énorme pour l'économie canadienne, d'après ce que j'ai entendu.

M. David Burden: C'est exact. Comme je l'ai dit, nous ne savons pas quels seront les changements apportés par le budget.

Monsieur le président, me prononcer à ce sujet serait faire une supposition, alors je préfère ne pas répondre.

L'hon. Lawrence MacAulay: Ce n'est pas très bon, pas très bon. De toute façon, merci beaucoup.

J'aimerais que vous nous parliez plus du Réseau canadien sur les espèces aquatiques envahissantes. Que fait-il et qui y participe? Combien d'argent y allouons-nous?

M. David Gillis: Comme je l'ai dit, il s'agit d'un réseau universitaire. Il est basé à l'Université de Windsor et comprend peut-être d'autres universités. Il est financé par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Il existe plusieurs réseaux de ce type dans différents domaines de la science et de l'ingénierie.

Le financement de base du CRSNG représente une somme de cinq millions de dollars sur cinq ans, alors il investit donc un million de dollars par année. Cet argent subventionne les programmes de recherche faits par des étudiants universitaires, avec évidemment des experts universitaires qui les appuient. Ces programmes se concentrent sur la recherche concernant les espèces aquatiques envahissantes.

Notre ministère ajoute environ 200 000 \$ par année à la contribution du CRSNG, donc un million de dollars sur cinq ans. Comme je le disais plus tôt, nous croyons que c'est un très bon investissement pour le ministère et pour les Canadiens de créer un lien entre le programme de recherche gouvernemental et le réseau universitaire. Cela nous permet de nous assurer que le programme de recherche entrepris par le réseau est pertinent et lié à nos priorités qui découlent des outils que j'ai décrits plus tôt.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

J'imagine que vous traitez et collaborez avec des universités partout au pays.

M. David Gillis: Oui.

• (1625)

M. David Gillis: C'est un ensemble de mesures qui est en élaboration présentement, alors nous ne pouvons pas en parler comme si elles étaient complétées. Comme je l'ai dit, le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture est un organisme stratégique pour discuter avec les provinces à ce sujet. Comme vous le soulignez, les lois provinciales — ou territoriales lorsque viendra le temps — et fédérales pourraient être coordonnées afin de constituer un ensemble de mesures plus efficaces.

Voici un exemple de la façon dont cela pourrait fonctionner. Vous avez évidemment raison de dire que les provinces ont obtenu la responsabilité de la gestion des pêches depuis assez longtemps. Elles

peuvent utiliser cela comme fondement des lois provinciales qui aident à lutter contre les espèces aquatiques envahissantes pour les pêches.

Il resterait certaines lacunes. Il y aurait des lacunes à la frontière internationale. Il y aurait aussi la question du commerce interprovincial. En général, voilà un domaine où l'utilisation des pouvoirs fédéraux pourrait permettre de mettre en place ces pièces du cassetête et en fait travailler de pair avec les lois provinciales afin que l'ensemble prévoit les pouvoirs de gestion pour les deux paliers.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Bien sûr, venant de l'Île-du-Prince-Édouard où se trouve l'industrie de la moule bleue, je suis très conscient de ce que peuvent faire les espèces envahissantes. Je pense que vous avez indiqué que 182 de ces espèces ont été introduites dans le système des Grands Lacs. Est-ce exact?

M. David Gillis: Pour les Grands Lacs, oui.

L'hon. Lawrence MacAulay: J'aimerais que vous nous en disiez plus long — bien sûr, certaines ne sont pas très nuisibles. En fait, certaines ont eu un effet positif dans certaines régions. Y en a-t-il toujours 182? Comment nous en tirons-nous avec nos dépenses dans ce domaine?

M. David Gillis: Il y en a 182. Je dois souligner encore qu'il s'agit d'espèces non indigènes. Elles ne se trouvent définitivement pas toutes dans la catégorie des espèces envahissantes à haut risque.

Je pense qu'il s'agit du chiffre courant. Il s'agit du nombre que nous estimons avoir actuellement.

Quant à savoir si nous avons pu vraiment éliminer... Je pense que nous pouvons dire que nous amenons une bonne part de contrôle de la lamproie marine, qui est évidemment une espèce envahissante bien établie et qui peut être très dangereuse ou nuisible. Je ne crois pas que nous puissions dire que nous avons pu éliminer une espèce envahissante. Il peut être très difficile de le faire. Comme je l'ai déjà dit, peut-être que la meilleure approche est d'éviter qu'elles arrivent, grâce à l'évaluation des risques et à la prévention.

Le président: Merci monsieur MacAulay. Votre temps est écoulé.

Nous allons passer à une série de questions de cinq minutes. Nous allons débuter par M. Donnelly.

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci à nos invités d'être venus devant nous.

J'aimerais avoir une idée générale du niveau de priorité de cette espèce aquatique envahissante pour votre ministère. Est-il élevé, très élevé, moyen ou faible? Comment décririez-vous cette priorité?

M. David Gillis: Je ne pense pas qu'il soit facile d'établir cette distinction. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, quand on pense à l'intégrité des écosystèmes — l'approche des sciences et de la gestion envisage de plus en plus les écosystèmes dans leur ensemble — nous pouvons faire ressortir de nombreux éléments. Les espèces aquatiques envahissantes, ou les espèces envahissantes en général, constituent l'un des domaines qui doit, selon nous, être reconnu et géré de façon adéquate pour veiller à ce que nous ayons un écosystème en santé.

Les niveaux de financement sont peut-être une estimation brute de la quantité de travail en cours. Mais je pense que nous devons prendre l'écosystème dans son ensemble pour comprendre comment chaque partie de la santé de l'écosystème contribue à l'ensemble afin de répondre à votre question de façon adéquate.

J'aimerais aussi dire, au sujet du programme, qu'à l'exception du programme de lutte contre la lamproie marine, c'est qu'il est relativement nouveau. Nous apprenons encore à connaître ces différents éléments. À ses tout débuts, depuis 2002, on a mis l'accent sur les programmes scientifiques. De plus en plus, au ministère, nous élaborons d'autres aspects d'un programme à part entière.

Pour terminer là-dessus, l'autre élément c'est qu'il s'agit d'un domaine où il est possible d'établir de nombreux partenariats afin de maximiser l'utilisation d'une grande partie de nos fonds. D'autres administrations peuvent jouer un rôle à toutes les étapes, de la prévention jusqu'à la gestion et à l'atténuation. Il s'agit d'un programme hautement intégré mené en collaboration au sein du ministère avec les ressources disponibles.

• (1630)

M. Fin Donnelly: Je me demandais où cette question se trouvait dans la liste des priorités par rapport aux autres enjeux touchant les deux côtes, la Garde côtière ou les autres priorités, mais je comprends vos commentaires.

Du point de vue du financement, quel est le montant total accordé aux espèces aquatiques envahissantes?

M. David Gillis: Environ 10 millions de dollars. De ce montant, un peu plus de 8 millions de dollars sont mis de côté pour le programme de lutte contre la lamproie marine dans les Grands Lacs. Les 2 autres millions de dollars, dont nous disposons depuis 2005, sont consacrés au programme général des espèces aquatiques envahissantes dans tout le pays.

M. Fin Donnelly: Merci.

En ce qui concerne les ressources, selon vous, de quelles ressources supplémentaires avez-vous besoin, ou vos ressources actuelles sont-elles suffisantes pour vous attaquer à ce problème dans son ensemble?

- M. David Gillis: Je pense qu'on peut toujours utiliser des ressources supplémentaires. C'est peut-être une réponse banale.
 - M. Fin Donnelly: Quelles ressources supplémentaires?
- M. David Gillis: Grâce aux ressources dont nous disposons, nous avons pu mettre en place toutes les composantes d'un programme à part entière, de la compréhension des données scientifiques jusqu'aux programmes d'atténuation et de surveillance et, plus récemment, la réglementation.

Je pense vraiment que nous avons pu utiliser les fonds disponibles pour créer un programme complet. Nous établissons de nombreuses priorités pour être certains d'attribuer les ressources — et nous créons des outils pour nous aider — nous avons donc les activités les plus efficaces pour gérer les EAE.

- **M. Fin Donnelly:** Je crois donc comprendre que le montant de 10 millions de dollars est suffisant, mais que vous pourriez toujours en utiliser davantage.
- M. David Gillis: Eh bien, nous obtenons les résultats que vous connaissez avec les niveaux de ressources dont nous disposons.
 - M. Fin Donnelly: C'est presque une réponse politique. Merci.

En ce qui concerne les causes de la propagation des espèces aquatiques envahissantes, vous les avez énumérées ici, mais pouvezvous m'en donner une meilleure idée et me parler du pourcentage des problèmes? Est-ce que 50 p. 100 du problème est dû au transport maritime? Est-ce que 50 p. 100 du problème vient de la navigation de plaisance ou du commerce des espèces vivantes? Avez-vous une idée des domaines hautement prioritaires?

M. David Burden: Je ne pense pas pouvoir vous donner une ventilation en pourcentage. À l'évidence, nous nous attaquons au problème à tous les niveaux. Mais je peux vous expliquer pourquoi nous estimons que le travail de réglementation entamé est si important.

L'achat et la vente de carpes asiatiques vivantes représentent environ 5 millions de dollars par année dans les marchés de Toronto. Si l'on tient compte du fait que les poissons peuvent traverser la frontière et que les amendes varient entre 20 000 et 50 000 \$, selon les saisies que nous avons faites ces dernières années, manifestement, cela devient presque la rançon des affaires pour certaines de ces personnes, si on parle d'un marché de 5 millions de dollars.

C'est un problème. Comme David l'a mentionné, les poissons ont une valeur plus élevée sur le marché lorsqu'ils sont vivants, et la physiologie des poissons fait en sorte qu'on peut les sortir de l'eau, les placer sur de la glace et les remettre à l'eau sans problème pour leur santé, c'est une préoccupation.

Une partie du problème concernant les espèces envahissantes est liée à l'éducation et à la sensibilisation. Nous avons fait beaucoup de travail, et nous avons eu recours à la Ontario Federation of Anglers and Hunters pour communiquer avec ses membres, et ce, avec beaucoup de succès.

Vous savez, mes enfants vont à l'école. Il y a un aquarium dans la classe et, à la fin de l'année, personne ne veut ramener les poissons à la maison. Pendant le pique-nique de la classe à la fin de l'année, nous amenons les poissons au bassin hydrologique et nous les introduisons... Il faut apprendre aux Canadiens que certaines des choses que nous jetons à la toilette ou dans un cours d'eau... Ce n'est peut-être pas ce qu'il faut faire.

(1635)

Le président: Merci.

Passons à M. Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Merci monsieur le président.

Merci à vous, messieurs, et Mme Wheatley, d'être ici. C'est une question importante et nous devons la comprendre un peu mieux. Je pense que nous avons fait des progrès aujourd'hui, et je vous en remercie.

Permettez-moi de soulever deux questions. Je reviendrai à la dernière dans un instant, mais tout d'abord, je crois comprendre que la Commission des Grands Lacs, qui est une espèce d'organisation binationale entre les États et les provinces — l'Ontario et le Québec, en l'espèce — est une organisation qui se préoccupe de ces questions; les villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont lancé une initiative en 2010, ils ont reçu de l'argent et ont commencé à travailler sur cette question, entre autres. Un peu plus tôt cette année, ils ont produit et publié un rapport intitulé *Restoring the Natural Divide*. Je pense que le rapport indique clairement leurs intentions.

Je dirais que le rapport est assez pessimiste au sujet de l'efficacité de la barrière électrique dont nous dépendons actuellement beaucoup pour s'assurer que la carpe asiatique, par exemple, demeure à l'extérieur des Grands Lacs. Par exemple, le rapport dit que cette barrière est incomplète, que son entretien coûte cher et qu'elle est vulnérable aux échecs. C'est l'opinion de cette organisation et, selon le rapport, la barrière finira par ne pas fonctionner et nous travaillerons éventuellement sur des efforts d'atténuation plutôt que sur la prévention. Essentiellement, le rapport recommande l'installation d'une barrière physique entre le fleuve Mississippi et les Grands Lacs. Le rapport porte donc sur les possibilités en ingénierie et sur leur coût possible, mais il indique également ce qu'il en coûterait si nous ne construisions pas cette barrière et qu'on commençait, à l'avenir, des mesures d'atténuation.

Je ne sais pas s'il est juste de vous poser cette question, ni si vous avez une opinion à ce sujet. Dans une certaine mesure, vous avez probablement effectué une surveillance de la barrière électrique et de son efficacité, bien que nous ayons déjà trouvé de l'ADN de l'autre côté de la barrière, ce qui pourrait indiquer leur destination. Mais avez-vous un commentaire à formuler au sujet du rapport, si vous avez eu l'occasion de le lire, et pouvez-vous nous dire si, selon vous, au bout du compte, la solution doit être une séparation physique entre les Grands Lacs et le bassin du Mississippi?

M. David Burden: Votre question en renferme plusieurs autres, je pense, et voilà donc ma première réponse.

En ce qui concerne la barrière physique, il y a eu de nombreuses études. Comme vous le savez peut-être, il y a des différends aux États-Unis au sujet de la question de savoir si ce cours d'eau devrait toujours exister.

Je pense que nous devons nous demander s'il existe une raison économique pour expliquer la configuration actuelle de cette voie navigable, et le Canada compte déjà des voies navigables qui ont introduit des espèces envahissantes. Cela revient donc essentiellement à la question du partenariat. L'Army Corps of Engineers envisage de nombreuses options. Nous en avons été informés.

Je pense que ce qui est le plus important, c'est qu'il n'y ait pas de barrière; il existe trois structures physiques distinctes utilisées conjointement, et ces structures font le travail de façon séquentielle. Si on en retire une ou qu'il y a une panne, les deux autres prennent le relais. Depuis un an, on envisage une approche consistant à utiliser ces barrières pour améliorer les résultats.

Il y a également les efforts considérables d'échantillonnage et de pêche pour éliminer la carpe asiatique en aval de la barrière.

En ce qui concerne le fait de trouver des poissons en amont de la barrière, encore une fois, j'en conclus que c'était en 2003. C'était avant que bon nombre des mesures en place aujourd'hui ne soient appliquées.

Le dernier point que j'aimerais souligner au sujet de votre question est lié au fait qu'il ne s'agit pas seulement des problèmes physiques de la barrière. Il y a de nombreux autres vecteurs. On a parlé du commerce des espèces vivantes, des appâts et du secteur alimentaire. Fermer la séparation physique ne permettrait pas nécessairement de résoudre le problème. Ça ne réglerait pas non plus le problème qui survient quand on a une crue centenaire, par exemple, qui se produirait au-delà de la barrière.

C'est donc une question à laquelle il est difficile de répondre, et à l'évidence, nous sommes plutôt à l'aise avec le fait que les Américains aient à faire face à cette question plutôt que nous, aujourd'hui.

● (1640)

M. Randy Kamp: Très bien. Merci.

Je pense que vos derniers points étaient tout à fait valables. Mais présumons que nous allons tenir compte des autres facteurs, en particulier le commerce.

J'ai terminé.

Le président: Vous n'avez plus de temps.

M. Randy Kamp: Je commençais juste à me lancer.

Le président: Je l'ai remarqué. J'ai tenté de vous arrêter avant que vous ne vous lanciez vraiment.

Merci monsieur Kamp.

Monsieur Cleary.

M. Ryan Cleary (St. John's-Sud—Mount Pearl, NPD): Merci monsieur le président.

Merci à nos témoins.

J'essaie toujours de comprendre cette étude et de voir l'ensemble du point de vue canadien sur les espèces non envahissantes et les espèces non indigènes.

Un peu plus tôt, M. Donnelly a posé une question sur le montant total dépensé sous forme de financement du gouvernement du Canada. Je crois vous avoir entendu dire que 8 millions de dollars allaient au programme de lutte contre la lamproie marine et que 2 millions de dollars étaient consacrés au reste du Canada; est-ce exact?

Par exemple, pour ce qui est du crabe vert, nous avons un problème dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador. Vous avez parlé de transformateurs, entre autres. En fait, les journaux locaux ont parlé des crabes verts à la une, par exemple, et c'est presque comme si nous avions une espèce extra-terrestre qui attaquait la Terre. Les journaux rendent cette question un peu plus sensationnelle qu'elle ne devrait l'être.

Combien d'espèces s'attaquent exclusivement aux Grands Lacs, et pas aux autres plans d'eau, sur les côtes du Canada ou au large?

- M. David Gillis: Je ne suis pas certain. Nous avons parlé de 182 espèces non indigènes introduites dans les Grands Lacs. Certaines se retrouvent à l'extérieur des Grands Lacs. Certaines sont peut-être uniques dans le contexte nord-américain, dans les Grands Lacs. Mais je ne suis pas certain si nous avons de telles données avec nous aujourd'hui. Peut-être pouvons-nous y revenir.
- **M. Ryan Cleary:** Est-il possible que la plupart de ces espèces dans les Grands Lacs puissent être des espèces à problème sur la côte Ouest, sur la côte Est et partout ailleurs?
- M. David Gillis: C'est possible. Certaines des espèces que nous avons dans les Grands Lacs, les espèces d'eau douce, sont envahissantes dans d'autres eaux douces partout dans le monde et y causent des problèmes également. C'est le cas de la moule zébrée, c'est certain.
- M. Ryan Cleary: Encore une fois, j'essaie d'avoir une idée approximative du coût et de l'étendue des dommages causés par ces espèces. Votre ministère a-t-il réalisé les analyses à ce sujet? Je pense qu'on a posé la question déjà, mais je ne comprends toujours pas.
- M. David Gillis: Nous avons mentionné que nous commençons les travaux socioéconomiques, en plus des travaux sur les risques et les dommages écologiques, afin d'avoir une idée de ce que seraient les risques socioéconomiques et les dommages. Je pense que nous ne sommes pas en mesure, pour l'instant, de parler des dommages causés par toutes les espèces aquatiques envahissantes du Canada.

Pour revenir aux Grands Lacs, un peu plus tôt, David a parlé de la carpe asiatique. Des travaux particuliers sont en cours actuellement et nous permettront de réaliser une évaluation des risques socioéconomiques associés à la carpe asiatique, ce qui répondrait de façon générale à votre question. Mais il faudrait continuer le travail de façon beaucoup plus globale au Canada pour parler des répercussions collectives de toutes les espèces envahissantes.

• (1645)

- **M. Ryan Cleary:** Vous ai-je bien entendu dire qu'il y avait des études réalisées actuellement ou que des études allaient être entreprises?
- M. David Gillis: Des études sont en cours actuellement. Elles portent sur les conséquences socioéconomiques de la carpe asiatique si celle-ci devait s'établir dans le système des Grands Lacs.
- M. Ryan Cleary: Qui fait cette étude? Quand sera-t-elle terminée?
- M. David Gillis: Elle devrait être terminée à l'automne, et nous ainsi que nos partenaires américains faisons du travail dans ce domaine. C'est notre travail qui sera terminé à l'automne. Je ne sais pas ce qu'il en est du côté américain. C'est l'étude qui accompagne l'évaluation des risques écologiques dont nous avons parlé plus tôt. Le travail écologique a été fait conjointement avec les Américains. Le travail socioéconomique a été fait grâce à une approche compatible, mais de façon distincte.
- M. Ryan Cleary: Diriez-vous que les résultats de l'étude publiés à l'automne seraient la clé de l'étude que notre comité réalise à l'heure actuelle?
 - M. David Gillis: J'imagine qu'ils seront intéressants.
- **M. Ryan Cleary:** Peut-être que notre conclusion devrait attendre la publication du rapport, lorsque l'étude sera terminée.
- M. David Gillis: Je ne veux pas formuler de commentaires sur votre processus.
- M. Ryan Cleary: Nous le conseilleriez-vous, toutefois? Je vous ai entendu formuler des commentaires à saveur politique un peu plus tôt
- **M. David Gillis:** Nous vous tiendrons au courant, dans la mesure du possible, de la date d'achèvement de la composante socioéconomique de notre étude.
- **M. Ryan Cleary:** J'ai été surpris d'entendre le chiffre de 2 millions de dollars pour toutes les espèces envahissantes au Canada. Je sais qu'on vous a demandé plus tôt si ce montant est suffisant pour que vous puissiez réaliser tout le travail qui doit être fait.

Mais j'ai l'impression que ce n'est rien du tout. Considérez que cette affirmation est une question.

M. David Gillis: Eh bien, je ne sais pas ce que je pourrais ajouter à ce que j'ai dit plus tôt. Comme je l'ai dit, nous disposons de 2 millions de dollars pour le programme général de lutte contre les EAE et ce montant est divisé entre plusieurs composantes. Nous sommes en mesure d'avoir toutes ces composantes d'un programme national.

Bien sûr, tous les programmes peuvent utiliser plus d'argent et se développer, mais avec ces ressources — si on met de côté la lamproie marine, qui est un cas spécial, un programme de gestion établi depuis longtemps — nous avons pu réaliser des travaux importants qui étaient nécessaires, même dans le cas de la carpe asiatique, en vue d'effectuer l'évaluation binationale du risque.

La qualité de ce travail est très élevée et nos partenaires sont très satisfaits de ce que nous avons pu faire. Je pense que nous avons un programme qui utilise au mieux l'argent qui lui est attribué.

Le président: Merci monsieur Cleary.

Monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci.

J'aimerais revenir à la lamproie marine. Quel est le taux de mortalité des poissons attaqués par la lamproie marine, et y a-t-il une différence entre les salmonidés et les poissons ayant la peau plus épaisse, comme le doré?

M. David Gillis: Je ne suis pas certain de le savoir. En fait, je suis certain que je ne le sais pas.

Mme Michelle Wheatley: Je pense que cela dépend beaucoup de la taille de la lamproie et de celle du poisson qui est attaqué. Je pense qu'une fois qu'elle traverse la peau, son épaisseur n'importe plus. Une fois qu'elle l'a traversée, c'est fait. Mais je n'ai pas les taux.

M. Robert Sopuck: J'ai été intéressé par ce que vous avez dit, comme quoi lorsque le contrôle de la lamproie marine était desserré, le nombre de lamproies marines a augmenté. Constatez-vous une augmentation connexe du nombre de cicatrices chez les poissons, puis une diminution une fois que le contrôle de la lamproie reprend?

Mme Michelle Wheatley: Les taux de blessures, en particulier chez le touladi, sont utilisés comme mesures de réussite. Ces taux sont surveillés, et ils viennent des pêcheurs commerciaux qui font rapport des taux de blessures qu'ils constatent.

En général, si on examine les données historiques, on constate une diminution des taux de blessures. Certains des chiffres ont quelque peu augmenté dernièrement. Nous y travaillons afin de découvrir pourquoi le nombre de lamproies marines diminue mais le taux de blessures augmente. Cela dépend peut-être aussi du nombre de poissons présents et des possibilités présentes.

● (1650)

- **M. Robert Sopuck:** D'accord. Quel est le cycle des espèces aquatiques envahissantes, si on prend une explosion initiale de la population, par rapport aux populations ultérieures? Les choses se rétablissent-elles d'elles-mêmes?
- M. David Gillis: Je généralise, mais elles pourraient probablement le faire. Je connais un autre cas, par contre, où une espèce s'établit dans une zone localisée et peut y exister pendant certains temps, mais ensuite connaître une période d'augmentation rapide, une fois que l'animal s'adapte pleinement à son nouvel écosystème.

C'est ce que nous avons constaté chez le crabe vert. Cette espèce est présente sur la côte Est de l'Amérique du Nord depuis plusieurs centaines d'années, mais elle demeurait dans plusieurs baies autour de Chesapeake et de la région de Potomac. Au cours des dernières 50 à 70 ans, depuis la Deuxième Guerre mondiale, la population de cette espèce qui migre vers le Nord de façon assez agressive a augmenté.

M. David Burden: Pour compléter la réponse de David, cela dépend réellement des espèces. Si on prend la carpe asiatique et la situation aux États-Unis et dans le bassin du Mississippi, de nombreuses données scientifiques fiables nous disent essentiellement que la carpe asiatique représente entre 80 et 90 p. 100 de la biomasse.

Certaines espèces peuvent entrer et s'établir, et il s'agit alors de la portée des répercussions. Il peut y en avoir beaucoup, mais cela n'a pas nécessairement d'incidence sur l'écosystème naturel. Si on a une espèce comme la carpe asiatique et que l'on constate ce qui se passe dans le delta du Mississippi, c'est une autre histoire.

M. Robert Sopuck: Mes questions portent sur notre travail pour déterminer ce qu'est exactement le problème. Pour poursuivre sur le même thème, il existe des espèces envahissantes, et le crabe vert est très intéressant. C'est une espèce indigène qui commence tout à coup à prendre de l'expansion.

Il y a quelques autres espèces, par exemple, l'éperlan dans le lac Winnipeg et le gaspareau dans les Grands Lacs, et ils sont devenus des poissons fourrages très importants pour des pêches économiques très importantes. Le système s'est en quelque sorte adapté à la présence de ces espèces, et elles ne seraient probablement pas ciblées par ces efforts, n'est-ce pas?

M. David Gillis: Pas pour l'instant, non. Dans une certaine mesure, cela peut constituer la différence entre quelque chose qui se rapproche davantage du côté non endémique, plutôt qu'envahissant, avec de nombreuses conséquences écologiques et économiques négatives.

Je tiens à préciser quelque chose que vous m'avez peut-être entendu dire plus tôt. Je n'ai pas dit que le crabe vert était une espèce indigène. C'est une espèce envahissante. Elle vient de la Méditerranée, mais elle est arrivée il y a plusieurs centaines d'années. Leur propagation est demeurée stable pendant longtemps avant qu'ils ne se propagent. Comme David l'a dit — je pense que c'était très juste — cela dépendra beaucoup des espèces et de leur façon d'interagir avec leur nouvel écosystème.

M. Robert Sopuck: Dans les Grands Lacs, le saumon du Pacifique est devenu très important, du point de vue économique, pour les pêches, et il a été introduit de façon délibérée par les gens et cela semble avoir réussi. Il s'agirait sans doute d'une espèce envahissante libérée sciemment que vous ne considérez pas comme un problème, n'est-ce pas?

M. David Gillis: Ce n'est pas endémique.

M. Robert Sopuck: D'accord.

C'est bien.

Le président: Merci, monsieur Sopuck.

Allez-y, monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci, monsieur le président.

Quelles espèces seraient alors comprises dans votre liste de 182 espèces?

M. David Gillis: Oui, la liste des 182 espèces comporte des espèces non indigènes et non endémiques. Mais elles ne posent pas toutes des problèmes.

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur Burden, à l'évidence, vous appuyez certainement le système à trois barrières.

M. David Burden: D'après ce que j'ai vu jusqu'à maintenant, ça semble fonctionner.

L'hon. Lawrence MacAulay: De plus, y a-t-il une zone des Grands Lacs qui constitue un problème, plus que d'autres? Si oui, pourquoi? Selon vous, le problème consiste-t-il seulement à conserver les espèces à l'extérieur totalement?

Mme Michelle Wheatley: Comme David l'a dit auparavant, je pense que la prévention est la première option, la première chose que nous devons envisager. Lorsque nous faisons une évaluation du

risque, nous examinons entre autres ce qui se passerait si cela arrivait — quand on parle d'une espèce envahissante, il s'agit de l'arrivée, de la survie, de l'établissement, puis de la propagation. Ainsi, si on prend les Grands Lacs, nous nous pencherions sur les caractéristiques que nous connaissons de l'espèce — de quel habitat de reproduction l'espèce a besoin, de quelle nourriture elle a besoin, de ce qui lui faut pour survivre et pour s'établir. Cela nous aide à déterminer les zones préoccupantes des Grands Lacs ou les zones où l'espèce serait la plus susceptible de s'établir. C'est donc l'une des raisons pour lesquelles nous procédons à l'évaluation du risque: pour déterminer où ces zones se trouvent.

• (1655)

L'hon. Lawrence MacAulay: Les universités vous aident dans cette tâche, également, n'est-ce pas?

Mme Michelle Wheatley: Nous travaillons avec les universités, tant au Canada qu'aux États-Unis. Nous travaillons en très étroite collaboration avec certaines universités américaines parce qu'elles ont le droit de posséder des carpes asiatiques vivantes. Bien sûr, avec les restrictions touchant la possession de carpes asiatiques vivantes en Ontario, nos chercheurs ontariens ont dit qu'ils n'allaient pas tenter d'obtenir une permission spéciale pour détenir des carpes asiatiques vivantes. C'est plus facile d'aller travailler avec leurs collègues des universités américaines.

L'hon. Lawrence MacAulay: L'espèce envahissante que je connais le plus est la moule bleue. C'était un problème majeur.

Selon vous, quelle est votre plus grande réussite? S'agit-il de l'éradication, ou de votre recherche, ou de ce que vous avez découvert afin de prévenir...? J'aimerais simplement que vous me donniez des détails à ce sujet. À votre avis, quelle est votre plus grande réussite? Et également, vous devez avoir des problèmes, à moins que vous ne disposiez de tout ce dont vous avez besoin.

M. David Gillis: Nous avons beaucoup parlé de la grande lamproie marine, et je crois que c'est un exemple. Il s'agit d'un exemple très connu. Évidemment, nous ne pouvons pas l'empêcher de s'établir dans les Grands Lacs. Mais sa présence... Je crois qu'avec le programme que nous avons décrit, avec les investissements que nous avons faits pour la protection accordée à la pêche commerciale et récréative et le taux de succès obtenu, nous avons pu maintenir un taux d'environ 90 p. 100... compte tenu du problème, il me semble qu'il s'agit d'un mécanisme de maîtrise du problème assez efficace. Ce n'est pas une éradication, c'est un programme de gestion.

L'hon. Lawrence MacAulay: Avez-vous éradiqué...?

Allez-y.

Mme Michelle Wheatley: En plus de la grande lamproie marine, j'ajouterais le travail que nous avons fait sur l'eau de ballast, la recherche que nous avons faite. Un de nos chercheurs scientifiques a, en fait, travaillé avec le Canadian Aquatic Invasive Species Network à Windsor et avec Transports Canada, ce qui a mené à d'importants changements de réglementation au Canada et aux États-Unis, et maintenant à l'échelle mondiale. À notre connaissance, aucune nouvelle espèce envahissante n'a été introduite grâce à l'eau de ballast depuis 2008.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je sais qu'il peut s'agir d'un énorme problème, mais comment...? Y a-t-il assez de surveillance pour savoir? Vous savez, les gens font des choses interdites, ce qui cause des problèmes importants...

M. David Gillis: Dans ce cas, Transports Canada joue le rôle de gestionnaire. Nous offrons des conseils, et si j'ai bien compris, il... Dans le cadre de son programme de réglementation, le ministère a un système de surveillance qui vérifie que les navires ont procédé à l'échange de l'eau de ballast comme ils doivent le faire, selon l'endroit d'où ils viennent.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacAulay.

Allez-y, monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly: Je vous remercie, monsieur le président.

Vous avez dit que la prévention était probablement le meilleur moyen d'empêcher les espèces aquatiques envahissantes d'entrer au Canada. Pouvez-vous nous parler des meilleurs moyens? On nous en a déjà donné quelques-uns. Pouvez-vous nous donner des précisions sur les mesures de prévention? Dans votre exposé, vous parlez d'évaluation du risque, mais j'aimerais connaître les étapes précises.

Je pense aussi aux commentaires que vous avez faits sur le travail avec Transports Canada. Vous avez dit que vous travailliez en collaboration avec le ministère, mais est-ce que ça signifie que Transports Canada dirige et que son mandat domine, ou est-ce que le MPO a la capacité, par exemple, de dire qu'il faut faire quelque chose pour l'eau de ballast, que c'est un enjeu, et qu'il faut aller audelà...? Quel mandat l'emporte?

M. David Gillis: Je vais répondre à la première question, et ensuite nous donnerons conjointement une réponse à la deuxième question, si vous n'avez pas d'objection.

On a un peu parlé de prévention. Il y a trois aspects, ou trois éléments à cette composante. L'évaluation du risque d'abord. Je suis désolé, j'aurais dû dire que l'étape de la compréhension arrivait en premier — comprendre l'espèce qui pourrait présenter une menace et les causes de cette menace, et puis utiliser cette information pour mettre en place un processus d'évaluation du risque structuré qui nous permet d'examiner, comme Michelle l'a dit plus tôt, la probabilité qu'un animal devienne une espèce envahissante au Canada et les conséquences le cas échéant. La probabilité tient compte de toutes sortes de facteurs — l'arrivée, la survie, l'établissement et la propagation.

Les connaissances constituent réellement notre outil principal, et une fois que nous avons la connaissance du niveau de risque relatif, nous pouvons entreprendre nos activités de prévention. Compte tenu de notre expérience, nous avons adopté une approche très stratégique. Souvent, avec des groupes communautaires ou des associations industrielles, on peut mettre en commun nos efforts, et c'est une façon très puissante de transmettre le message sur le risque aux personnes qui doivent avoir cette information.

On procède beaucoup au cas par cas. C'est difficile de généraliser. Si le facteur qui inquiète est quelque chose qui se déplace par bateau d'une région à une autre, comme ce pourrait être le cas pour ce dont M. MacAulay a parlé — les tuniciers — alors de travailler avec les associations de pêcheurs et les groupes de navigation de plaisance constitue une bonne façon de dépenser son argent, surtout si on peut être très précis avec eux à savoir quand, où et comment ils peuvent modifier leur comportement pour empêcher un organisme de se propager.

Je crois que tout commence avec la compréhension de l'animal qui pourrait présenter une menace. Ensuite, il faut avoir une bonne évaluation claire des risques et ce qu'ils signifient, puis cette information sert à mettre en place des mesures de prévention. Il s'agit d'une suite d'activités en vue de la prévention.

Pour ce qui est de la deuxième question, David, voulez-vous...?

(1700)

M. David Burden: Certainement.

Pour ce qui est du rôle entre Transports Canada et Pêches et Océans, le but n'est pas que l'un l'emporte sur l'autre. Transports Canada joue un rôle précis, et c'est celui d'organisme de réglementation, mais nous avons le rôle, le mandat, de lui fournir les conseils scientifiques appropriés pour le soutenir dans son rôle de réglementation. Il s'agit surtout d'un partenariat, et il s'agit d'une très bonne relation de travail.

L'équipe scientifique de Michelle appuie Transports Canada et soutient tous nos échanges avec soit l'Organisation maritime internationale ou, dans le cas des discussions sur l'eau de ballast — l'exemple qui a été utilisé — avec les commissions consultatives maritimes. Voilà le genre de choses qu'on discute avec l'industrie.

M. Fin Donnelly: D'accord.

Pour le peu de temps qu'il me reste, je peux probablement poser une question sur les répercussions de la carpe asiatique. Quelles sont les conséquences sur les autres espèces aquatiques? Est-elle en concurrence pour les sources de nourriture ou quoi...? Est-ce essentiellement le principal...

M. David Gillis: Il s'agit d'espèces qui, collectivement, se nourrissent au bas de la chaîne alimentaire. Elles se nourrissent de matériel végétal et de petits biotes dans l'eau, alors cette espèce sera très agressive dans la concurrence pour ces aliments. Cette espèce aura évidemment des répercussions correspondantes sur d'autres populations de poisson autochtone autour. Ils sont en concurrence pour la nourriture, de même que pour l'espace. Il s'agit d'une espèce de taille considérable.

Entre ces deux choses, c'est très... Comme David l'a dit, une fois établis, ils l'emportent sur une bonne partie de la biomasse dans ces systèmes.

M. Fin Donnelly: Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Donnelly.

Monsieur Allen.

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici.

Vos commentaires sur les inondations ont suscité mon intérêt. Une petite collectivité dans ma circonscription a été inondée il y a environ 10 jours en raison d'un embâcle. Et on a retrouvé un poisson dans le gymnase de l'école. J'espère que vous n'allez pas le déclarer comme un habitat ou quelque chose du genre...

Des voix: Oh, oh!

M. Mike Allen: Mais compte tenu de ce genre de situation, il est facile de voir comment une espèce envahissante peut s'établir.

J'aimerais qu'on parle du contexte général du lac Miramichi. Vous commencez la troisième année de votre plan de trois ans. J'aimerais comprendre votre plan de maintien une fois que la troisième année sera terminée. Aussi, si plan de maintien il y a, dans ce cas, retourneriez-vous voir si le taux d'achigan à petite bouche a diminué?

Dans ce contexte, j'imagine, c'est la même chose pour la grande lamproie marine dans un sens: comment définir le succès? Vous avez beau obtenir un taux de réduction de 90 p. 100, mais est-ce qu'à un certain moment vous définissez le succès selon ces taux et mettez en place un programme de surveillance par la suite?

● (1705)

M. David Gillis: Pour ce qui est de l'achigan à petite bouche, nous restons positifs. Nous avons un programme de trois ans, et nous aimons à penser que nous pourrons en effet éradiquer cette espèce du lac. Faut-il effectuer une surveillance après, évidemment, pour voir si l'objectif a été atteint? Bien sûr.

Selon les résultats, il faudrait décider si on veut recommencer ou si d'autres mesures doivent être prises. Je suis certain que des penseurs de haut niveau y ont réfléchi, mais pour l'instant, on met l'accent sur la mise en oeuvre de la troisième année du programme. Nous sommes très encouragés par ce que nous avons pu atteindre jusqu'à maintenant en nous servant surtout de moyens physiques de retrait

- **M. Mike Allen:** D'accord, et est-ce la même chose pour la lamproie? Surveillez-vous...?
- M. David Gillis: En ce qui concerne la lamproie, je ne sais pas si on s'attend encore à l'éradiquer. Probablement pas, en fait, alors je crois qu'il s'agit surtout d'un cas de maintien continu à cet égard, mais peut-être que David ou Michelle pourrait vous en dire plus.
- M. David Burden: Je crois que ce qui est entendu relativement aux espèces envahissantes et on a parlé de toutes les espèces envahissantes c'est qu'une fois qu'elles sont ici, il est presque impossible de les éradiquer. Voilà ce à quoi nous devons faire face.

J'ai grandi dans la garde côtière, alors je prends l'analogie de ce que nous faisons du point de vue de l'éducation des plaisanciers. Tous les dollars que nous investissons dans la sensibilisation contribuent à la prévention. Si on n'a pas à prendre des mesures d'éradication, il en coûte quelques sous au lieu de quelques dollars, voire de quelques centaines de milliers de dollars. Si on peut faire en sorte que ces espèces n'entrent pas au pays et que les gens soient sensibilisés aux répercussions de leur arrivée, on a déjà fait un bon bout de chemin.

Mais une fois l'espèce arrivée, comme on l'a vu avec la grande lamproie marine... Vous savez, 90 p. 100, c'est incroyable comparativement à la situation dans les années 1960 et 1970, mais comme on l'a vu, lorsqu'on ralentit ou qu'on met fin au traitement d'un cours d'eau pour une année, on voit des augmentations considérables du nombre de grandes lamproies marines. Alors une fois l'espèce établie, je ne crois pas qu'il y ait moyen de retourner en arrière.

M. Mike Allen: D'accord. Je vous remercie.

J'ai une question à deux volets. Vous avez parlé du gobie arrondi, qui est un prédateur. Mais il a, lui aussi, des prédateurs dans le système. Quels sont certains de ses prédateurs? Aussi, est-ce que la carpe asiatique et le poisson à tête de serpent du Nord — ce poisson est toute une saleté — ont des prédateurs connus, ou est-ce qu'il est trop tôt dans le cycle pour le savoir?

Deuxième volet de ma question: ils sont nombreux dans les réseaux hydrographiques, alors savons-nous s'ils ont la capacité de survivre dans les lacs également?

M. David Gillis: Il y a plusieurs enjeux ici.

Pour ce qui est du gobie arrondi, disons que c'est une histoire compliquée. C'est un poisson d'assez petite taille, de quatre à huit pouces de long, et il est évidemment la proie de tout poisson piscivore qu'il pourrait rencontrer dans les lacs et qui se nourrit d'aussi petits poissons.

Le poisson à tête de serpent du Nord ferait partie de ce groupe, s'il était présent. Ils sont reconnus comme étant très prédateurs, alors j'imagine que s'ils étaient présents, plusieurs espèces envahissantes interagiraient à ce plan également. J'imagine que le poisson à tête de serpent du Nord servirait de nourriture à d'autres poissons, surtout lorsqu'il est petit, mais il s'agit d'un poisson d'eau douce de taille considérable. Il peut peser jusqu'à 15 livres, au moins, alors il n'a peut-être pas de nombreux prédateurs, surtout une fois rendu à l'âge adulte.

Ce qu'il faut retenir, c'est que nous nous retrouvons avec des espèces d'autres régions qui se retrouvent dans des écosystèmes qui ont été stables pendant des centaines de milliers d'années et qui avaient atteint un équilibre naturel. Il n'est pas toujours facile de prédire exactement comment de nouvelles espèces trouveront leur place dans un écosystème et la mesure dans laquelle ils pourraient devenir des prédateurs ou des proies. Il s'agit de l'un des éléments sur lesquels nous tentons de nous concentrer lorsque nous procédons à une évaluation du risque, surtout si nous tentons de déterminer si une espèce peut s'établir avec succès.

Il y a toujours des éléments inconnus, parce qu'on introduit quelque chose qui n'a peut-être pas beaucoup de prédateurs naturels, dans certains cas, ce qui pourrait contribuer à leur caractère envahissant ou à leur capacité de coloniser un nouvel écosystème.

• (1710

Le président: Je vous remercie, monsieur Allen.

Monsieur Leef.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Monsieur Gillis, vous avez un peu parlé du programme, dont la gestion est fondée en grande partie sur la collaboration. Je ne sais pas si vous parliez seulement de la grande lamproie marine ou si vous parliez des espèces marines envahissantes en général. Pourriez-vous nous en dire plus sur le rôle, sur l'importance du rôle en matière de ressources humaines et financières et le niveau de coopération intergouvernementale?

Selon mon expérience, lorsque la moule zébrée a été portée à l'attention du public en Ontario, il m'a semblé que le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario avait bien joué son rôle de sensibilisation.

Quel rôle Environnement Canada, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario et le MPO jouent-ils dans le cadre de ce programme?

M. David Gillis: Comme je l'ai dit plusieurs fois, et comme vous venez tout juste de le dire, le programme est beaucoup axé sur la collaboration. Dans ce cas, nos activités sont grandement appuyées partout au pays.

Nous parlions du contexte de la carpe asiatique, et du fait qu'il y a beaucoup d'organismes avec lesquels nous pouvons et devrions travailler en matière de prévention. Je vais vous en mentionner un, et peut-être que David pourra apporter des précisions, et c'est la Fédération des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario, avec laquelle nous travaillons. Une partie relativement petite des ressources de notre programme qui est consacrée à la sensibilisation et aux relations nous donne accès à une communauté très bien organisée et motivée pour les aider à bien comprendre ce qu'il faut chercher et ce qu'il faut faire s'il y a quelque chose d'anormal. C'est un outil très puissant.

Vous avez parlé de collaboration intergouvernementale. Il s'agit pas mal de la marque de commerce, si on peut dire, de ce programme. Un comité spécial a été formé en marge du Conseil canadien des ministres des Pêches — le conseil des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux — qui compte toutes sortes de sous-structures.

On discute actuellement très activement de l'élaboration d'un cadre réglementaire pour la simple et bonne raison que toutes ces administrations peuvent et vont jouer un rôle dans le cadre d'une approche réglementaire efficace à tous les égards — prévention, atténuation et gestion.

Alors, je crois que de façon générale, le programme est axé sur la collaboration et les partenariats à l'échelle nationale, y compris pour la composante relative à la carpe asiatique.

M. Ryan Leef: Qui dirigerait le dossier de l'application? Il me semble que si quelque chose passe par l'ASFC et se retrouve sur la 401, à ce moment-là, il serait logistiquement difficile d'entamer la collaboration inter-organisme pour savoir qui va diriger le dossier en Ontario

Est-ce que quelqu'un est chargé de cette question? Comment fonctionnez-vous pour ce qui est de l'application intergouvernementale?

M. David Burden: C'est une bonne question. Nous l'avons abordée avec nos partenaires américains de même qu'avec le ministère ontarien des Ressources naturelles. Nous avons fait des exercices de simulation pour savoir exactement ce que nous ferions si un camion déchargeait sa cargaison sur la 402 ou une route quelconque.

Parmi les scénarios auxquels nous avons travaillé, il y en avait un dans le cadre duquel un camion s'était renversé et un chargement de carpes asiatiques s'était retrouvé dans la rivière Thames, et il fallait déterminer la suite. À cette étape, s'il s'agit d'une question de gestion des pêches, le contrôle revient à la province dans les eaux continentales. Mais ça ne veut pas dire que le MPO n'a pas un rôle à jouer. Ça ne veut pas dire que l'ACIA n'a pas un rôle à jouer. Ça ne veut pas dire que l'ACIA n'a pas un rôle à jouer. Ça ne veut pas dire que tous les autres organismes... Pendant que Dave répondait à votre question, je me suis dit, « D'accord, qui sont mes contacts? » J'ai 20 organismes provinciaux et fédéraux — sans compter les organismes étatiques — avec lesquels nous avons beaucoup d'échanges. C'est pourquoi, lorsque nous parlons d'argent investi, nous avons un effet multiplicateur dans toutes ces autres administrations.

M. Ryan Leef: Me reste-t-il du temps?

● (1715)

Le président: Il vous reste encore quelques minutes.

M. Ryan Leef: Lawrence, vous vous faites toujours interrompre. Il me semble que j'ai toujours du temps supplémentaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Ryan Leef: Vous avez parlé un peu du transport international transfrontalier et de la loi qui y a trait. Dans ce cas, les dispositions

de la Loi sur les pêches s'appliquent-elles au transport interprovincial de carpes asiatiques vivantes?

M. David Gillis: Cela pourrait être le cas. Je pense que c'est l'un des exemples que nous avons cités de la manière dont l'élaboration de règlements fédéraux pourrait jouer un rôle afin de compléter la loi provinciale et les règlements en place.

En Ontario, par exemple — Dave en a parlé il y a quelques instants — où il y a des règlements provinciaux contre la possession de carpes asiatiques, c'est une situation intéressante. Si les carpes sont transportées vivantes, c'est un employé fédéral de l'ASFC qui constaterait probablement la situation, mais il faudrait ensuite qu'il communique avec un agent du MRNO pour s'occuper de la mise en application. La loi fédérale pourrait offrir d'autres choix qui pourraient entrer en jeu à ce moment-là.

Parallèlement, dans le cas de transport de carpes ou toute autre espèce inscrite d'une province à une autre, c'est un autre domaine dans lequel les pouvoirs fédéraux pourraient venir compléter la trousse à outils pour ce qui est de la gestion et de la mise en application.

M. Ryan Leef: Vous avez dit « pourraient ». Là où c'est certainement le cas actuellement ou ...

M. David Gillis: Eh bien, nous y travaillons...

M. Ryan Leef: D'accord.

La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial n'a pas de dispositions concernant les pêches, n'est-ce pas? Elle ne s'applique qu'à la protection des animaux et des plantes.

M. David Gillis: Désolé. Je n'ai pas entendu la question.

M. Ryan Leef: La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial ne s'y applique pas?

M. David Gillis: Je ne connais pas suffisamment bien ce domaine. Ce n'est pas mon domaine, donc...

Le président: Merci...

M. Ryan Leef: Quoi? Mon temps est déjà écoulé? Franchement.

Le président: Votre temps est écoulé.

Des voix: Oh, oh!

Le président: J'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier d'avoir pris le temps de venir vous entretenir avec notre comité aujourd'hui. Nous vous savons gré des renseignements que vous avez été en mesure de nous transmettre. Je suis certain que les membres du comité auront des questions supplémentaires au fur et à mesure que nous progresserons dans notre étude.

Merci beaucoup encore une fois d'avoir pris le temps de venir.

Un témoin: Merci.

Le président: Comme il n'y a pas d'autres points à examiner, la séance est levée.

POSTE > MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid Lettermail

Poste-lettre

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services Public Works and Government Services Canada Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone: 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur: 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
http://publications.gc.ca

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
http://publications.gc.ca

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: http://www.parl.gc.ca